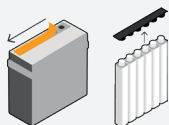


Batteries Exide AGM & Conventional – remplissage de l'acide : réglementations et instructions à l'attention des distributeurs et des installateurs

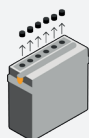
1

Préparation



AGM

Retirez l'adhésif protecteur rouge de la batterie. Retirez le couvercle de l'emballage de l'acide, conservez-le pour une utilisation ultérieure. Ne retirez pas l'adhésif protecteur du pack d'acide et évitez de le percer.

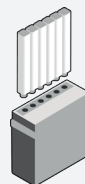


Conventional

Retirez les bouchons des éléments de la batterie et conservez-les. Enlevez le bouchon rouge du système de dégazage de la batterie et jetez-le. N'enlevez pas l'adhésif protecteur du pack d'acide* et évitez de le percer.

2

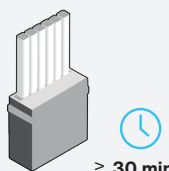
Alignement



Positionnez verticalement le pack d'acide au-dessus de chaque orifice de la batterie.

3

Remplissage

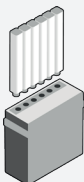


≥ 30 min

Appuyez doucement sur le pack d'acide jusqu'à ce que l'adhésif protecteur se perce. L'acide va s'écouler dans les cellules de la batterie. Attendez jusqu'à ce que l'acide se soit totalement écoulé dans la batterie, puis laissez reposer au moins 30 minutes.

4

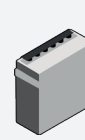
Fin du remplissage



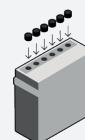
Secouez doucement le pack d'acide pour vous assurer que tout l'acide est dans la batterie. Retirez doucement le pack et jetez-le dans une poubelle prévue à cet effet. Essayez prudemment toute goutte d'acide résiduelle sur la batterie.

5

Fermeture



Bouchon du pack d'acide



Conventional

Remettez les bouchons de la batterie à leur place et fermez correctement.

AGM

Placez avec soin les bouchons de fermeture (qui se trouvent dans le pack d'acide) et assurez-vous que la batterie soit bien fermée.

Les batteries doivent toujours être manipulées correctement. Référez-vous impérativement aux instructions pour la sécurité, le remplissage et l'utilisation, fournies avec la batterie.

* Certaines batteries de la gamme Conventional sont livrées avec un flacon d'acide à la place du pack.



Nouvelle législation européenne interdisant la vente d'électrolyte aux utilisateurs.

Depuis le 2 février 2021, les utilisateurs de batteries ne peuvent plus acheter d'électrolyte (qui contient de l'acide sulfurique), suite à une nouvelle réglementation européenne (Règlement UE n° 2019/1148). Les distributeurs ne sont plus autorisés à fournir aux utilisateurs des packs ou des bouteilles d'acide sulfurique séparés pour la mise en service des batteries sèches ou des batteries pré-chargées. Les batteries motos dont le remplissage se fait directement à l'usine, comme Exide GEL et Exide AGM Ready, ne sont pas concernées par cette réglementation.

Les batteries Exide de la gamme AGM (Dry) et Conventional doivent de ce fait être remplies et préparées par les distributeurs avant d'être distribuées aux utilisateurs finaux.

